



Communauté d'Agglomération du Calaisis
CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –
E-Mail : info@agglo-calaisis.fr

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MARS 2016
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

la séance est ouverte à 18h30

LE CONSEIL :

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération du Calaisis depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

ENTEND MME LA PRESIDENTE donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire (délibération 2016-02 du 04 février 2016), en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prend acte du compte rendu concernant Attributions exercées par délégation du Conseil communautaire - Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales –

DESIGNE, à l'unanimité – Monsieur Dominique LEGRAND, élu à la ville de Coulogne, comme représentant titulaire et Monsieur Guy ALLEMAND, élu à la ville de Blériot-Plage/Sangatte comme représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération du Calaisis aux Commissions Départementales d'Aménagement Commercial, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame la Présidente et de son représentant.

APPROUVE, par 46 voix pour et 3 abstentions le projet de modification des statuts de la société d'économie mixte TERRITOIRES 62 et **AUTORISE** Monsieur Michel HAMY, en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération du Calaisis, à voter en faveur de cette modification de statuts lors de l'Assemblée Générale extraordinaire appelée à se prononcer sur cette modification après interventions de M.HENIN, M.CAPET et réponses de M.HAMY, Vice-Président et de MME la Présidente.

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de développement durable.

APPROUVE, par 35 voix pour, 3 votes contre, 9 abstentions, 2 non participation les projets de Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) et de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ainsi que les modalités de la concertation telles que définies par le SITAC et de déléguer au SITAC la responsabilité d'organiser la concertation simultanée sur les projets, en coordination avec les services de Cap



Communauté d'Agglomération du Calaisis
CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –
E-Mail : info@agglo-calaisis.fr

Calaisis **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SITAC pour la réalisation du projet sur les espaces publics communautaires après interventions de MME MATRAT, M. HENIN, M.CAPET, M. DUMONT, Vice-Président et réponses de M.MIGNONET, Vice-Président et de MME la Présidente.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à valider par écrit la solution technique et le niveau de protection du futur ouvrage de défense contre la mer qui sera constitué par la reconstruction de la digue de Sangatte, tels que proposés par les conclusions des études pilotées par les services de l'Etat après intervention de M.CAPET et de réponse de M.ALLEMAND, Vice-Président.

ADOpte, par 44 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions, le budget primitif 2016 du budget général et des budgets annexes et d'y intégrer par anticipation les résultats du compte administratif 2015 après interventions de MME MATRAT, M.HENIN et réponses de M.HAMY et MME la Présidente.

FIXE, par 47 voix pour et 2 abstentions, le taux de Cotisation Foncière sur les Entreprises à 30.75 % pour l'année 2016.

FIXE, par 44 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions, les taux des taxes ménages pour l'année 2016 après intervention de M.HENIN et réponses de M.HAMY, Vice-Président et de MME la Présidente.

AUTORISE, à l'unanimité, l'attribution des subventions 2016, en complément de celles ayant déjà fait l'objet d'une délibération et **AUTORISE MME la PRESIDENTE**, à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les différentes conventions et toutes les pièces à intervenir.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, à conclure une convention avec le représentant de l'Etat organisant les modalités de versement de l'aide au remboursement des contrats d'emprunt ; **ET AUTORISE, MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention et à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celle-ci.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, le protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local et SFIL et à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

APPROUVE, par 46 voix pour, 1 voix contre, 1 non participation le versement d'une indemnité unique, forfaitaire et annuelle de 7 000 € à Madame la Présidente, après intervention de M.ROUSSEL et réponse de MME la Présidente.



Communauté d'Agglomération du Calaisis
CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –
E-Mail : info@agglo-calaisis.fr

APPROUVE, à l'unanimité, le réaménagement de l'emprunt contracté par la société TERRITOIRES 62 auprès de la Caisse d'Épargne Nord France Europe pour la ZAC du Virval **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** de maintenir la garantie de la Communauté d'Agglomération du Calaisis à hauteur de 80 % du montant de l'emprunt, jusqu'au parfait remboursement de l'emprunt tel que réaménagé et à signer, ès-qualités de garante, l'avenant au contrat de prêt n°20090022, renuméroté R20090022, ainsi que tout document y afférent.

VALIDE, à l'unanimité, le projet de convention de mutualisation avec ses annexes pour effet de la création des services communs au 1^{er} mai 2016 **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, le projet de convention de mutualisation après intervention de M.HENIN et réponse de MME la Présidente.

VALIDE, à l'unanimité, la modification de la liste des emplois permanents **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, à inscrire les crédits correspondants et à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer l'arrêté de recrutement à intervenir.

AUTORISE, à l'unanimité, le recrutement de contractuels dans le cadre des besoins saisonniers **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les contrats à intervenir.

AUTORISE, à l'unanimité, le recrutement d'un chargé de mission au sein du Pôle Vie du Territoire pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} mai 2016 **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à inscrire les crédits correspondants, de fixer la rémunération en référence à celle d'un attaché territorial 1^{er} échelon, indice brut 379, augmentée de l'indemnité de résidence et le cas échéant du supplément familial, du régime indemnitaire groupe B correspondant à un agent de catégorie A avec technicité ou responsabilité particulière d'un montant de mensuel de 581 euros.

PREND ACTE de la mise à disposition d'un agent à hauteur de 30% à compter du 01^{er} avril 2016 pour 9 mois auprès de Cap Calaisis **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le Vice-Président en charge du personnel, à signer la convention de mise à disposition.

AUTORISE à l'unanimité, le versement des gratifications aux stagiaires de l'enseignement **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à inscrire au budget les crédits correspondants, à signer, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le Vice-Président en charge du personnel, la convention et avenants pouvant intervenir dans la limite de 1 stagiaire pour l'année 2016.



Communauté d'Agglomération du Calaisis
CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –
E-Mail : info@agglo-calaisis.fr

ADOpte à l'unanimité, la mise en place de l'indemnité de sujétion des Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse à compter du 1^{er} avril 2016.

APPROUVE à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AM 306, sise sur le territoire de la commune de Oye-Plage et représentant une contenance de 2 850 m², pour un montant de 1 euro, éventuels frais de vente et charges en sus **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte ou document nécessaire à la formalisation de cette acquisition.

APPROUVE à l'unanimité, la suspension et le report au 1^{er} janvier 2017 du remboursement de l'avance consentie à l'entreprise « ONECUB » en 2014 ainsi que l'octroi à la société « ONECUB » d'une avance de trésorerie de 50 000 euros afin de soutenir le développement de son produit « Inside Onecub » **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention à intervenir avec la société « ONECUB » ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, après intervention de M.CAPET et réponse de la MME la Présidente.

APPROUVE à l'unanimité, le report au 1^{er} janvier 2017 du remboursement de l'avance consentie à l'entreprise « TANK OF TIME S.A.S. » en 2015 ainsi que l'octroi à la société « TANK OF TIME S.A.S. » d'une avance de trésorerie de 50 000 euros afin de soutenir le développement de son produit « SpotyWorld » **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention à intervenir avec la société « TANK OF TIME S.A.S. » ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

AUTORISE à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, l'avenant n°1 de la convention cadre de partenariat Cap Calaisis/EPF.

AUTORISE à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, à adopter le programme de déploiement de la fibre optique dans les zones d'activités économiques de l'Agglomération, après intervention de M.CAPET et réponse de MME la Présidente.

AUTORISE à l'unanimité MME LA PRESIDENTE, à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention avec le SITAC dans le cadre de l'entretien du poste de pompage du dépôt de bus.

ACCORDE à l'unanimité, l'exonération totale des élèves admis en classes à horaires aménagés musique (CHAM) à partir de la saison 2015/2016.

DESIGNE à l'unanimité, Madame Véronique VAN CUTSEM comme titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants au nom de la Communauté d'Agglomération du Calaisis **ET**



Communauté d'Agglomération du Calaisis
CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –
E-Mail : info@agglo-calaisis.fr

AUTORISE Madame Véronique VAN CUTSEM à solliciter l'attribution des licences d'entrepreneur de spectacles vivants de catégories 1, 2 et 3.

AUTORISE à l'unanimité, le lancement de l'appel à projets « Economie Sociale et Solidaire » 2016 **ET APPROUVE** l'allocation d'une enveloppe de 60 000 euros pour le soutien des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et de cette politique, après interventions de M.CAPET, MME MATRAT, M.HENIN et réponses de MME la Présidente et de MME DUCLOY, Conseiller Spécial.

AUTORISE à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à lancer la démarche d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs de l'Agglomération du Calaisis **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, à signer tous les documents correspondants.

AUTORISE à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à lancer l'appel à projets du Fonds Intercommunal de Cohésion Sociale 2016 **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, à signer tous les documents correspondants.

APPROUVE à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant total maximum de 200 000 euros à la Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes pour l'organisation de l'édition 2016 de l'événement « Escale à Calais » ainsi que les modalités de versement de cette subvention **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Calaisis et la Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes.

APPROUVE à l'unanimité, l'établissement d'une nouvelle convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale », pour une durée de trois années reconductibles **ET AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale ».

La séance publique est levée à 21H35

Calais, le

Natacha BOUCHART
Présidente de l'Agglomération
Maire de Calais
Vice-Présidente du Conseil Régional
Nord Pas-de-Calais Picardie